



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **25 SEPTEMBRE 2023**
Délibération n° **DEL-2023-0337**

Objet : Budget principal - Décision modificative n°4

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 60
Pouvoirs : 7
Absents : 0
Excusés : 14
Pour : 67
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

03 OCT. 2023

et publié le

03 OCT. 2023

Secrétaire de séance :
Jean-François CLAPPAZ

Le lundi 25 septembre 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 19 septembre 2023.

Présents : Cédric ARMANET, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Karim CHAMON, Christiane CHARLES, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Nelly GADEL, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Franck SOMME, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Annie TANI, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : ~~Patrick AYACHE~~ à Philippe LORIMIER, Coralie BOURDELAIN à Laurence THERY, Christophe ENGRAND à Brigitte SORREL, Annie FRAGOLA à Annie TANI, Hervé LENOIRE à Patrick BEAU, Guillaume RACCURT à François OLLEON, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu le budget primitif 2023 du budget principal voté le 16 décembre 2022,

Vu la délibération communautaire n° DEL-2023-0056 du 20 mars 2023 approuvant la décision modificative n° 1 du budget principal,

Vu la délibération communautaire n° DEL-2023-0081 du 20 mars 2023 approuvant la décision modificative n° 2 du budget principal,

Vu le budget supplémentaire 2023 et la décision modificative n° 3 du budget principal votés le 26 juin 2023,

Considérant les crédits prévus intégralement en investissement pour l'acquisition de matériel informatique (compte 2183) à destination des piscines d'été nouvellement transférées qu'il convient de transférer pour partie en fonctionnement, pour les prestations d'hébergement (compte 6512) et de maintenance (compte 6156) Ⓞ,

Considérant l'impact de la hausse des taux d'emprunt sur les échéances annuelles (compte 66111) et les ICNE (compte 66112) Ⓞ,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires prévus pour les études réalisées dans le cadre des schémas de circulation des stations Ⓞ,

Considérant la nécessité de transférer des crédits budgétaires du chapitre 23 vers le chapitre 21 pour les travaux d'aménagement prévus pour les aires d'accueil des gens du voyage Ⓞ,

Considérant la régularisation d'écriture, sur l'exercice 2023, de recettes issues des lignes de trésorerie Ⓞ,

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'adopter la décision modificative n°4 suivante au budget principal qui s'équilibre par une réduction du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement Ⓞ :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Chapitre / Article / Analytique / Gestionnaire			Section de fonctionnement					
			Dépenses			Recettes		
			BP voté	DM proposée	BP total	BP voté	DM proposée	BP total
011/6156/INFORM/INFO	Maintenance	①	108 196,81 €	43 600,00 €	151 796,81 €			0,00 €
65/6512/INFORM/INFO	Droit d'utilisation - informatique en nuage	①	80 540,00 €	21 400,00 €	101 940,00 €			0,00 €
66/66111/NA/FINANCES	Intérêts d'emprunt	②	127 450,00 €	10 000,00 €	137 450,00 €			0,00 €
66/66112/NA/FINANCES	Rattachement des ICNE	②	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €			0,00 €
023/023/NA/FINANCES	Virement à la section d'investissement	⑥	5 758 455,25 €	-105 000,00 €	5 653 455,25 €			0,00 €
TOTAUX				0,00 €			0,00 €	

Chapitre / Article / Analytique / Gestionnaire <i>Le cas échéant : opération / AP.CP</i>			Section d'investissement					
			Dépenses			Recettes		
			BP voté	DM proposée	BP total	BP voté	DM proposée	BP total
20/2031/7LAUX/MONTAGNE/1407O	Frais d'études	③	121 500,00 €	123 500,00 €	245 000,00 €			
20/2031/COLLET/MONTAGNE/1407O	Frais d'études	③	67 800,00 €	-26 700,00 €	41 100,00 €			
20/2031/LUD/MONTAGNE/1407O	Frais d'études	③	43 200,00 €	-10 800,00 €	32 400,00 €			
21/2128/STATIL/GDV/13400/AP38	Autres aménagement et agencement de terrains	④	0,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €			
21/2183/INFORM/INFO/1144I	Matériel de bureau et matériel informatique	①	348 593,52 €	-65 000,00 €	283 593,52 €			
23/2313/AIREC/PATDALE/13400/AP38	Constructions	④	150 000,00 €	-60 000,00 €	90 000,00 €			
16/1641/NA/FINANCES	Emprunt	⑤				17 940 115,02 €	126 000,00 €	18 066 115,02 €
021/021/NA/FINANCES	Virement de la section de fonctionnement	⑥				5 758 455,25 €	-105 000,00 €	5 653 455,25 €
TOTAUX				21 000,00 €			21 000,00 €	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 25 SEP. 2023

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

